

Plouneour-Menez, le 19 janvier 2024

**Arrêté**  
**Voirie/circulation**  
**Réglementation temporaire de circulation pour cause d'événement circonstanciel**  
**hors agglomération**

Le Maire de la commune de PLOUONEUR-MENEZ,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-5 ;  
Vu le Code de la Route ;  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;  
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toute mesure utile en vue d'assurer la sécurité de passage sur les voies publiques ;  
Vu la demande du 9 janvier 2024 ;  
Considérant que des **travaux de remplacement et de recalage d'appuis Orange et de tirage de fibre par la Société ALBA TELECOM – ZI de Ty er Douar – 56150 BAUD, pour ENSIO (3, rue de la Fionie – 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE (marché FREE – rue de la Ville l'Evêque – 75008 PARIS),** nécessitent certaines restrictions de circulation ;

**ARRETE**

**Art. 1<sup>er</sup> :**

**A compter du jeudi 25 janvier, et jusqu'au vendredi 23 février 2024 :**

- rétrécissement de la Voie Communale à La Villeneuve,
- interdiction de stationner au droit du chantier,
- vitesse limitée à 50km/h ;

**Art. 2 :**

La signalisation réglementaire sera mise en place par la **Société ALBA TELECOM** conformément à la législation en vigueur. Les utilisateurs devront se conformer à la signalisation en place ;

**Art 3 :**

La voie sera remise en état à l'issue des travaux ;

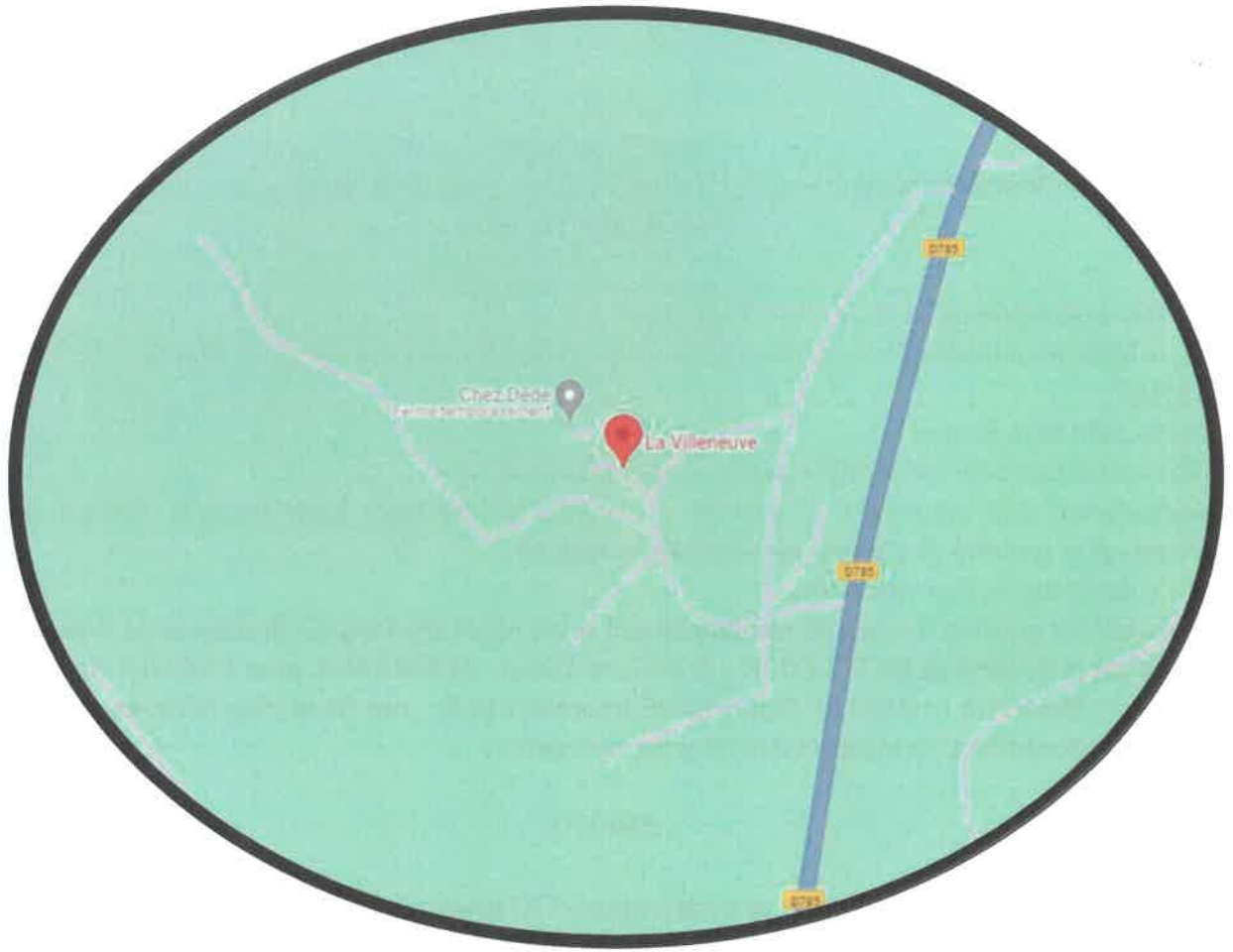
**Art. 4 :**

Le Maire, le Secrétaire général, le Chef de Brigade de Gendarmerie de Pleyber-Christ, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise :

- ALBA TELECOM – ZI de Ty er Douar – 56150 BAUD,
- Gendarmeries de PLEYBER-CHRIST et LANDIVISIAU,
- ATD antenne de Morlaix,
- Mairie de PLOUONEUR-MENEZ.

Le Maire, Sébastien MARIE





6, place de la Mairie - 29410 PLOUNEOUR-MENEZ Tel. 02 98 78 01 17  
E-mail : mairie@plouneour-menez.bzh

